



OMILAYÉ

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 375.000.000 de FCFA
Siège social : Quartier Guinkomè 131 Rue n°102, Ilot 544,
Parcelle Q 02, BP 2877 Cotonou – Bénin
RCCM RB/COT/21 B 31 363

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Monsieur, Madame et cher Actionnaire,

Par application des articles 29 et suivants des statuts de la "SOCIÉTÉ OMILAYÉ et selon décision prise par le Conseil d'Administration en sa séance du 12 avril 2023, nous avons l'honneur de venir par la présente lettre, vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de OMILAYÉ, sis : Quartier Guinkomè 131 Rue n°102, Ilot 544, parcelle Q 02, BP 2877 Cotonou – Bénin

Ou

Par moyens de télé ou visioconférence

le mardi 06 juin 2023 à 14H00,

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation, approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Ratification de la nomination de nouveaux Administrateurs ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Les projets de résolutions soumis à cette Assemblée sont annexés à la présente. Tous les autres documents prévus par la loi seront déposés au Siège Social au Quartier Guinkomè 131 Rue n°102, Ilot 544, parcelle Q 02, BP 2877 Cotonou – Bénin, et à Paris, 15 Bis avenue du Centre 78280 Guyancourt et 6 rue Lavoisier 45140 Ingré France. Ils sont tenus à la disposition des actionnaires, quinze jours avant la réunion. Vous pourrez consulter les documents et en prendre copie à vos frais.

En cas d'empêchement de votre part, nous vous demandons de bien vouloir vous faire valablement représenter au moyen du pouvoir ci-inclus, que nous vous prions de signer comme indiqué et nous le retourner dès que possible, étant entendu que ce pouvoir ne serait utilisé que si vous n'étiez pas présent à l'ouverture de la séance. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

NB : Le projet de Résolutions et le pouvoir vous ont été transmis.

Le Président du Conseil d'Administration

P.C

Isaac Claude DE